

Question

La Compagnie des Chemins de fer TPF va acquérir prochainement les rames du nouveau RER Bulle–Romont–Fribourg.

A ce sujet, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Concernant l'acquisition, les nouvelles compositions seront-elles du même type que les nouvelles rames acquises par les CFF ou le BLS de manière à pouvoir bénéficier des expériences vécues et bénéficier de synergies lors des commandes de pièces de rechange dans des délais très courts ?
2. Ces nouvelles compositions vont engendrer du travail d'entretien et de réparation. Est-il prévu de confier tous ces travaux d'entretien aux ateliers mécaniques de Bulle et de préserver ainsi les postes de travail, voire de les renforcer ?
3. Les éléments de ces nouvelles compositions ne pouvant pas être séparés, dans quels locaux seront-elles mises à l'abri ?

Fribourg, le 1^{er} décembre 2009

Réponse du Conseil d'Etat

Conformément aux obligations découlant de l'accord OMC/GATT, les Transports publics fribourgeois (TPF) ont lancé, à l'automne 2009, la procédure en vue de l'acquisition de nouvelles rames ferroviaires. Le 31 décembre 2009, ils ont publié la décision d'adjudication dans la feuille officielle. L'adjudicataire est l'entreprise Stadler Bussnang AG qui a offert son matériel de type flirt. Cela dit, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme suit aux questions du député Bussard :

1. Dans le cadre d'une telle procédure, il n'est pas possible de fixer un type particulier de matériel correspondant par exemple aux véhicules des CFF ou du BLS. Toutefois, les CFF possédant le même type de véhicules, des synergies seront évidemment recherchées dans le cadre de la collaboration CFF-TPF.
2. En l'état du dossier, les travaux d'entretien de ce nouveau matériel devraient être assurés par les TPF aux ateliers mécaniques de Bulle. La prolongation d'une ou deux voies du dépôt d'entretien est par ailleurs envisagée afin de faciliter les différents travaux sur ce nouveau matériel. Dans ce domaine aussi, des synergies devront être recherchées avec les CFF. Il en résulte que, selon toute vraisemblance, le nombre de places de travail sur ce site devrait donc pouvoir être assuré, voire même augmenté à moyen et long terme.
3. Comme le matériel roulant actuel, les nouvelles rames seront principalement garées à l'air libre. Les TPF examinent toutefois la possibilité de créer un dépôt supplémentaire à Givisiez.

Fribourg, le 9 mars 2010